DLP 30-8-82021916

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE CPP N° 536 A D

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION DE LA STATION "ILE DE FRANCE"

PARIS, HAUTS DE SEINE, SEINE SAINT-DENIS, VAL DE MARNE, ESSONNE, VAL D'OISE, YVELINES, SEINE ET MARNE.

ABONNEMENT ANNUEL :60 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

47, rue Paul Doumer, 93100 MONTREUIL - Tél. 287.76.71

Régisseur de Recettes - D.D.A-P.V-Services Vétérinaires
107 bis, rue du Faubourg Saint-Denis. 75010 PARIS
C C P 9063 96 U PARIS

BULLETIN N° 199 - 27 AOUT 1982.

EDITION GRANDES CULTURES - ENVOI N° 13.

GROSSES ALTISES — COLZA

- TRAITEMENT INSECTICIDE DU SOL :

Dans les zones de culture traditionnelle du colza à hauts risques d'attaques (Sud de la région), un traitement insecticide localisé au moment du semis peut être envisagé à la place d'un traitement des semences. Ce traitement très efficace contre la grosse altise a l'avantage d'être valable également sur la mouche du chou, qui a posé de nombreux problèmes dans ces secteurs l'an dernier.

MATIERE ACTIVE	DOSE m.a. g/ha.	SPECIALITE COMMERCIALE	DOSE kg/ha.
Carbofuran	450 à 600	CURATER	9
Thiofanox	450	DACAMOS 5G	9
Terbufos	200	COUNTER 5G	12

- TRAITEMENT EN VEGETATION :

Le traitement des semences (voir notre bulletin n° 198) ne dispense pas toujours d'un traitement en végétation contre les grosses altises.
Dès la levée, une surveillance des parcelles s'impose afin de *traiter par pulvérisation si l'on trouve plus d'une plante sur quatre présentant des morsures de grosses altises*.
La période de risque s'étend de la levée jusqu'au stade 2 feuilles vraies du colza.
Préférer l'un des produits suivants :
DECIS à 0,3 l/ha de spécialité commerciale.
RIPCORD à 0,5 l/ha de spécialité commerciale.

LIMACES

Par temps doux et humide, ces ravageurs peuvent provoquer de graves dommages.
Estimer le niveau des populations en déposant des granulés, sous un sac ou des tuiles, dans les endroits les plus humides de la parcelle.
En présence d'un nombre important de limaces mortes, intervenir en plein, avec des granulés à base de metaldehyde à 5 % (nombreuses spécialités commerciales) ou au mercaptodimethur à 4 % (Mesurol antilimace).
Une répartition régulière des granulés augmente leur efficacité et diminue les risques d'accident envers le gibier

DESHERBAGE

Ce désherbage est souvent délicat et il convient d'intervenir au bon moment en fonction de la flore potentielle qu'il importe de bien connaître.

Imprimerie de la Station Ile de France - Directeur-Gérant : H. SIMON

P44

- INFESTATION DE CRUCIFERES :

Le problème des crucifères est pratiquement impossible à résoudre si on n'a pas pris au départ les mesures culturales nécessaires qui consistent à labourer dès que possible et à préparer un lit de semences . Ce "faux semis" permettra une levée précoce des mauvaises herbes . Ces dernières seront détruites au paraquat ou enfouies lors de la préparation du sol pour le "vrai semis" . Il est possible aussi de semer avec un écartement suffisant permettant de biner pendant l'hiver : le colza se développera plus et son rendement soutiendra la comparaison vis à vis du colza semé à écartement normal .

Le désherbage chimique n'assure pas un contrôle suffisant des crucifères :
- en pré-levée : seule la capselle est sensible (TERIDOX, DEVRINOL) .
- en post-levée : sanve, ravenelle peuvent être plus ou moins limitées par l'application de KERB ULTRA .

- INFESTATION D'AUTRES DICOTYLEDONES :

Un certain nombre de dicotylédones sont peu controlées par les herbicides de post-levée . Il s'agit de l'alchemille, des coquelicots, des fumeterres, du gaillet, des géraniums, des lamiers, des matricaires, de la pensée et de la véronique . Dans ce cas, un désherbage de pré-levée est impératif . Ce désherbage peut se faire en pré-semis ou en post-semis .

* PRE-SEMIS

Matière active dose par ha.	napropamide 1000 g à 1250 g.	trifluraline 1200 g.	diallate 1400 g.	nitralin 1125 g.	napropamide + nitralin 700g + 800g.	butam 2880 g.
Spécialités commerciales et dose / ha.	DEVRINOL 2 kg à 2,5 kg	TREFLAN 2,5 l	AVADEX 3,5 l	PLANAVIN W 50:2,5 l	FULTON, ZULAN 2,5 kg	COMODOR 4 l
Mode d'application	incorporer dans les 48h sur 2 à 3cm ne pas dépasser 2kg en sol léger	incorporer dans les 4 h sur 6 à 3 cm	incorporer immédiatement sur 6 cm	incorporer dans les 48 h sur 2 à 3 cm	incorporer dans les 48 h sur 2 à 3 cm	incorporation non obligatoire
Activité sur crucifères	bonne sur capselle, limitée sur les autres	limitée	aucune	limitée	limitée	limitée
Activité sur graminées	bonne en général, limitée sur raygrass, repousses et folle avoine	bonne en général, limitée sur repousses et folle avoine	bonne, porter à 4l/Ha sur repousses et folle avoine	bonne sauf sur raygrass, folle avoine , repousses	bonne sauf sur raygrass folle avoine et repousses	bonne, sur folle avoine et repousses porter la dose à 5 l
Activité sur autres dicotylédones	bonne en général limitée sur gaillet	bonne en général limitée sur gaillet, insuffisante sur matricaire et mercuriale	aucune	bonne en général, moyenne sur matricaire, faible sur gaillet	bonne en général, limitée sur gaillet	uniquement sur coquelicot, matricaire, stellaire, véronique

* POST-SEMIS

Trois produits sont utilisables :
- le butam = 2880 g (COMODOR à 4 l/ha) .
- le dimétachlore = 1500 g/ha (TERIDOX à 3 l/ha) .
- le metazachlore = 1250 g/ha (BUTIJAN S à 2,5 l/ha) .

Ces produits doivent être utilisés le plus tôt possible après le semis et toujours avant la levée des mauvaises herbes .
Leur emploi est un peu plus souple que celui des produits de pré-semis . Mais leur spectre d'activité est relativement limité .

BUTAM : Utilisé en post-semis, il reste intéressant contre les graminées . Il est cependant inefficace sur alchemille, fumeterre, gaillet, géranium, lamier et crucifères

DIMETACHLORE : Inefficace sur folle-avoine, repousses, coquelicot, fumeterre, gaillet, pensée, ravenelle et sanve ; actif sur matricaire et capselle . Le dimétachlore a l'avantage de pouvoir être suivi de n'importe quelle culture en cas de retournement du colza .

METAZACHLORE : Bonne efficacité sur vulpins, pâturins, raygrass . Insuffisant sur repousses de céréales . Efficace sur capselle, matricaire, véronique .

- INFESTATION DE GRAMINEES :

C'est le problème le plus facile à résoudre . Il peut l'être soit en pré-semis (voir tableau précédent), soit en post-levée (voir tableau ci-dessous) .

Matière active dose par Ha	dalapon 2500 g	propyzamide 500 à 750 g	propyzamide + diuron 500 + 160 g	carbetamide 2100 g	alloxydime -Na 560 g	benzoyl-prop-ethyl 1000 g
Produits commerciaux dose par Ha	nombreuses spécialités 2,5 Kg	KERB 50 W 1 Kg à 1,5 Kg	KERB ULTRA 1,2 Kg	LEGURAME 3 Kg	FERVIN 750 g + 3 l huile	FACTEN 20 SUFFIX 20 5 l/Ha
Date d'application	du stade 2 feuilles vraies à 15 jours avant la période des premiers gels	du stade 3 feuilles vraies jusqu'à 3 semaines avant la reprise de la végétation	du stade 4 feuilles vraies bien développées et avant l'hiver	du stade 4 feuilles vraies jusqu'à 3 semaines avant la reprise de végétation	de la levée au début de la montaison de la graminée	au stade tige 10cm avant la montaison du colza

TRAITEMENT DES SEMENCES

CEREALES D'HIVER

Le traitement des semences permet de lutter contre divers champignons (agents de fontes de semis, carie, charbons, helminthosporiose) et de protéger les jeunes plantules contre certains ravageurs (taupins, mouche grise) et les corbeaux .
Les spécialités se présentent sous plusieurs formes :
- Fongicide seul
- Fongicide + Insecticide
- Fongicide + corvifuge
- Fongicide + corvifuge + insecticide

BLE : Le traitement des semences donne des résultats satisfaisants contre la carie, les fontes de semis consécutives à des attaques de fusariose ou septoriose et les *dégâts de mouche* (surtout mouche grise) qui sont de plus en plus fréquentes actuellement .

ORGE D'HIVER ET ESCOURGEON : Le traitement des semences permet de se prémunir contre l'helminthosporiose, et les charbons .

Les tableaux suivants donnent la liste des matières actives pouvant être utilisées, et leur efficacité sur les différents parasites .

- 1 - INSECTICIDES ET CORVIFUGES :

matière active	dose m.a. en g/q	Taupins (faible population)	Mouche grise	Corbeaux
Diethion	150		X	
Diethion + Lindane	150 + 40	X	X	
Lindane	50	X		
Endosulfan + Lindane	100 + 40	X	X	X
Anthraquinone	50			X
Diphenylguanidine	65			X
Triacetate de guazatine	80			X

P 45

- 2 - FONGICIDES :

Traitement fongicide des semences de céréales	Concentration minimale en %	Utilisation		Parasites combattus
		Céréales	Dose (g/q)	
bénomyl (1)	20	blé	60	carie, fusariose, septoriose
captane	75	blé	150	septoriose
carbatène	75	céréales	150	carie
carbendazime (1)		blé	15	carie,fusariose, septoriose
carboxine	50	blé,orge avoine	100	charbon nu
carbendazime + iprodione		blé	26 + 52,5	carie,septoriose,helminthosporiose,fusariose
éthyrimol	50	blé,orge	650	oïdium
imazalil + oxyquinoléate	1,2 + 12	blé,avoine orge	3 + 30	fusarium nivale, helminthosporiose
mancopper	40	blé	140	carie,septoriose,fusarium nivale
mancozèbe	40	céréales	80-100	blé : carie,fusariose,septoriose orge : helminthosporiose, charbon couvert avoine : fusarioses, charbon nu seigle : fusariose
manèbe	40	céréales	80-100	idem précédent
silicate de méthoxy-éthyl mercure	1,5	céréales	3	tous sauf : charbon nu du blé et de l'orge
méthylthiophanate (1)	33,3	blé	100	carie,charbon nu,septoriose,fusarioses
nuarimol + manèbe	6,5 + 26,5	orge	19,5 + 79,6	fusarium nivale, charbon nu et couvert, helminthosporiose
oxyquinoléate de cuivre	15	blé	30	carie,septoriose,fusarium nivale
pyracarbolide (1)	6,25	orge escourgeon	25	helminthosporiose, charbon nu et couvert
thiabendazole	60	blé,avoine orge avoine	120 120 120	carie,septoriose,fusarioses, charbon nu charbon couvert charbon nu
thirame	80	blé	160	fusarioses, septoriose
triacétate de guazatine	40	céréales	80	septoriose, fusarium nivale
triadiménol	15	orge	30	charbon nu

NOTE (1) : Ces matières actives ne font pas l'objet d'une autorisation de vente à titre individuel, mais uniquement dans des spécialités contenant également d'autres fongicides du tableau.

Associations : Il existe de très nombreuses spécialités contenant deux ou plusieurs des matières actives précédentes, associées ou non à des insecticides et/ou à un corvifuge.